

## Quelle protection sociale pour les classes moyennes ?

A l'heure où l'impact social de la crise financière se manifeste avec une remontée du taux de chômage significative, la protection sociale prend toute sa dimension comme amortisseur des effets de la crise.

Le Président de la République l'a annoncé lors de ses vœux aux « forces vives de la Nation » il n'y aura pas pour autant de pause dans les réformes en 2009. Des évolutions structurantes en matière de santé enclenchées en 2008 vont se poursuivre. La création d'un cinquième risque dépendance devrait également trouver sa traduction juridique au cours du premier semestre 2009. Toutes ses réformes vont prendre place dans un contexte financier peu favorable qui donnera à la solidarité une place de choix. La CFE-CGC ne remet bien évidemment pas en cause la solidarité mais refuse que les réformes soient financées exclusivement par les classes moyennes. Or que penser des différents projets de réforme dont les médias font écho ?

- En ce qui concerne la réforme des avantages familiaux liés à la retraite, le Conseil d'orientation des retraites propose de ramener de deux à une le nombre d'années de cotisation attribuées aux mères pour chaque enfant, afin de compenser l'incidence sur leurs carrières. En échange leurs pensions seraient relevées de façon forfaitaire. Les femmes qui ont commencé à travailler très jeunes seraient favorisées, d'autres, celles qui sont entrées plus tardivement sur le marché du travail seraient désavantagées (pension moindre) ou contraintes de travailler plus longtemps. Les classes moyennes, entrées plus tardivement, seraient désavantagées.  
Une autre proposition consiste sous couvert d'équité à transformer la majoration de 10 % de la pension pour les parents de trois enfants en un bonus forfaitaire. Là encore, la mesure pénaliserait les classes moyennes.
- La CFE-CGC milite pour que le principe d'accès à tous à une médecine de qualité soit préservé. Aussi, elle dénonce vigoureusement toutes les politiques visant à augmenter le reste à charge des soins de santé pour les assurés. Comme nous l'avons déjà fait lors de la mise en place des franchises, nous persistons aujourd'hui puisque des velléités de créer un bouclier sanitaire font à nouveau surface. Celui-ci serait calculé en fonction des revenus de chacun ce qui violerait l'un des principes fondateurs de l'assurance maladie à savoir « que chacun contribue selon ses revenus et reçoit en fonction de ses besoins ».  
Les classes moyennes ont tout à perdre dans cette réforme car plus leur revenu sera élevé et plus le montant à la charge de l'assuré le sera également. Elles devront faire davantage appel aux organismes complémentaires qui augmenteront fortement leurs tarifs, voire les fixeront proportionnellement au revenu de l'individu et en fonction de son âge!

Le risque est grand de voir les assurés contribuant à la solidarité se détourner de notre système entraînant sa remise en cause à terme.

La CFE-CGC ne peut accepter un tel glissement et combattra vigoureusement le bouclier sanitaire s'il devait dépasser l'état de projet.

- En ce qui concerne la famille, la Confédération réaffirme son refus de mise sous condition de ressources des prestations familiales telle qu'elle apparaît régulièrement. Les classes moyennes contribuent déjà largement à la solidarité nationale, aussi il est logique qu'elles puissent recevoir cette aide nécessaire pour l'éducation des enfants.
- Enfin, pour la CFE-CGC, le financement du cinquième risque dépendance doit principalement reposer sur un socle socialisé c'est-à-dire sur des cotisations sociales obligatoires d'employeurs et de salariés. Cette solution de financement aurait le mérite de s'appuyer sur la solidarité collective puisque tous les salariés contribueraient et seraient couverts.  
Quant à l'éventualité d'un recours sur succession, la CFE-CGC s'élèvera contre ce projet qui pénaliserait les catégories moyennes qui ont réussi grâce à leur travail à se constituer un patrimoine.

Ainsi, les réformes ne doivent pas être financées exclusivement par les catégories moyennes. Celles-ci doivent également pouvoir bénéficier du système de protection sociale qu'elles contribuent largement à faire vivre !